

n° 405

Mai 2026

Joli mois de mai,
Que tu nous
tends le cœur
gai !

Charles Simon

Favart



la VOIX DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie@chartainvilliers.fr internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie-de-chartainvilliers)



Marché des producteurs du CDF

Cette année, Le marché des Producteurs s'est déroulé sous un soleil radieux, attirant de nombreux visiteurs à Chartainvilliers. Dans une joyeuse ambiance, nous avons pu apprécier le savoir-faire des artisans et la qualité des étals des producteurs.



Un grand **MERCI** au Comité des Fêtes, aux bénévoles et au public pour ce bel événement.



Nous avons aussi reçu la visite de Guillaume Kasbarian. Entre deux étals, le député de notre circonscription est venu saluer exposants et visiteurs tout en partageant un moment d'échange privilégié avec les nouveaux élus de la municipalité.



Ici on lit
la voix du frou



Venez en mairie récupérer votre
autocollant
pour recevoir "La voix du Frou"
dans votre boîte aux lettres





Fait rarissime que nous sommes très heureux de vous partager : une petite carnute prénommée Livia est née dans notre village le 27 février 2026.

Sa maman, son papa et sa grande sœur Giuliana l'ont accueillie tous les trois à la maison et ils nagent dans le bonheur depuis son arrivée.

Nous souhaitons à Livia et toute sa

famille une belle vie dans notre village qui l'a vue naître.

Nous en profitons également pour souhaiter la bienvenue à Lily-Rose née le 25 février et Zoélie née le 28 février, toutes deux nouvelles petites carnutes.

FÊTE DE LA NATURE

Le club CPN des Clouks
vous donne rendez-vous

DIMANCHE 24 MAI

10H-16H

À LA MARE DU FROU

célébrons la biodiversité

TROC-PLANTES
STANDS DECOUVERTES

ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE

Propreté du village :

L'entretien des trottoirs est une obligation qui incombe aux habitants de la commune. Trop de trottoirs ne sont pas dégagés dans la commune .

De plus, les habitants sont tenus de procéder à l'élagage de leurs haies et arbres de façon à ne pas gêner la visibilité et la circulation des véhicules et des piétons.

Les trottoirs sont faits pour les piétons, pas pour les voitures. Merci de penser à eux.

**Nuisances sonores :**

Les travaux momentanés de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, bétonnière... ne peuvent être effectués que pendant les horaires autorisés. □

Pour les particuliers : les bruits de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants

*les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

* les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

*les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour les professionnels : les bruits relatifs à leur activité professionnelle doivent cesser entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés

Espaces sans tabac :

Depuis le 1er juillet 2025 il est interdit de fumer dans plusieurs lieux extérieurs: parcs et jardins, abords des écoles, stades, établissements sportifs, bibliothèques. Merci de protéger les enfants de la fumée et de préserver l'environnement.

Le non-respect de l'interdiction de fumer, est passible de sanctions de la 4^e classe (135 € si la personne en infraction paie directement à l'agent verbalisateur, ou 375€ si l'amende est majorée, et jusqu'à 750€ devant les tribunaux).

Vos animaux domestiques :

Plusieurs points de distributions de sacs canins et plusieurs poubelles sont à votre disposition dans la commune. Pour le bien-être de tous, merci de les utiliser et de ne pas laisser les déjections de vos chiens au sol.

Il est interdit de laisser divaguer vos chiens sous peine de contravention.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Nous vous rappelons que l'identification des chats est obligatoire.

La mairie est adhérente à la fourmière départementale d'Amilly qui est donc habilitée à récupérer les animaux en divagation sur la commune.

Ne laissez pas les aboiements de vos chiens créer des nuisances à vos voisins. Ne les laisser pas seuls toute la journée dehors s'ils ne supportent pas la solitude ou pensez à investir dans un collier anti-aboiements.

Déchets végétaux :

Nous vous rappelons que les feux de déchets végétaux sont strictement interdits. La benne à végétaux est encore sur le parking de l'école jusqu'à fin Novembre.

Merci de n'y jeter que les tontes de pelouse et mauvaises herbes, les fleurs coupées, les feuillages et les branchages ayant un diamètre inférieur à 50mm.



Cinémobile MAINTENON

vendredi 8 mai

► Place Aristide Briand

16h00

18h00

20h30



Ciclic Centre Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat.

Plein tarif 7,50 euros Renseignements :
Tarif réduit 5,50 euros 02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

Les bulletins d'inscription pour le traditionnel banquet du 14 juillet seront distribués début juin dans toutes les boîtes aux lettres

Cérémonie commémorative



Rendez-vous le vendredi 8 mai devant le monument aux morts à 11h30

Avec la participation des enfants du village qui liront des messages de paix

un pot de l'amitié sera partagé à la mairie après la cérémonie

Bonne fête des mamans

Comme tous les ans, votre équipe municipale à le plaisir d'offrir à toutes les mamans de la commune une séance de photos gratuites avec un photographe professionnel

le samedi 06 juin dans l'après midi

inscriptions sur internet
<https://lite.framacalc.org/photos-akxl>
remplissez le tableau et fermez la page

ou auprès de la mairie
02.37.32.32.91

attention places limitées